Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 056-215600032-20260910-2026_80-DE

COMMUNE

Arradon
GOLFE DU MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 septembre 2026

Date de la convocation : 04/09/2026
Date d'affichage : 04/09//2026

Secrétaire de séance : FOREST Dany

Le dix septembre deux-mille-vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, s'est installé sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PERIES, le Maire.

NOMS - Prénoms	Présent(e)	Absent(e)-Excusé(e)	A donné pouvoir à :	NOMS - Prénoms	Présent(e)	Absent(e)-Excusé(e)	A donné pouvoir à :
PERIES Jean-Philippe	X			JEGAT Anne	X		
AUBRY Jean-Pierre	X			JEGAT David		Excusé	JEGAT Anne
BLANCKAERT Sylvie	X			KOHAUT Catherine	X		
CHAIZE Catherine	X			LATINIER Alain	X		
CHLEBOWSKI Stéphane		Excusé	PARENT Christophe	LE MENTEC Fanny	X		
CRUSSAIRE Nicolas	X			MAUGER Antoine	X		
D'HEROUVILLE Isabelle	X			MONCHAL Pierre	X		
DJINIADHIS Sabine	X			MONNIN Eric	X		
DUPRIEU Marie	X			MONTIEGE Aude	X		
FOREST Dany	X			PARENT Christophe	X		
GOBERT Martine	X			QUEMERAIS Elisabeth	X		
GREGOIRE Laurent	X			RUELLAN Yoann	X		
GUYOT Philippe	X			THEN Charlène	X		
HEMAR Etienne	X			TOUREAU Alain	X		
JARLEGAND Elisabeth	X						

Total membres	Présents	Pouvoirs	Votants
29	27	2	29

Délibération N°80 du 10 septembre 2026 – Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs au 1er octobre 2026 – Promotion interne

Rapporteur : le Maire (Annexe 1)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses dispositions relatives à la création des emplois et à la promotion interne ;
Vu les décrets portant statuts particuliers du cadre d'emplois des animateurs territoriaux et des adjoints territoriaux d'animation ;
Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;
Vu l'arrêté de Madame la Présidente du Centre de Gestion du Morbihan en date du 23 juin 2026 portant inscription de l'agent sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2026 ;
Considérant que l'agent a été inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'animateur territorial au titre de la promotion interne ;
Considérant qu'il convient, afin de permettre sa nomination, de créer le poste correspondant et de supprimer le poste actuellement occupé par l'agent ;

arradon.com

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 056-215600032-20260910-2026_80-DE

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de prendre les décisions concernant la création, la suppression des postes suivants :

Promotion interne :

Filière animation :

- Création d'un emploi d'animateur territorial à temps complet
- Suppression d'un emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe à temps complet

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Supprimer et créer les emplois décrits ci-dessus à compter du 1er octobre 2026 et modifier le tableau des effectifs en conséquence, à la même date ;

- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (29 votants).

La secrétaire,
Dany FOREST

Le Maire,
Jean-Philippe PERIES

Commune d'Arradon
GOLFE DU MORBIHAN

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Arradon, le 11 septembre 2026, le Maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.